

Les avantages du nominatif

- Invitation systématique aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Générale,
 - Droit de vote double pour les actions inscrites au nominatif depuis au moins deux ans,
 - Gratuité des droits de garde (Rappel : *les actions Société Générale au nominatif, mais aussi les titres du Groupe -actions Société Générale au porteur, SICAV Société Générale ou Crédit du Nord, actions Boursorama...etc.- en dépôt sur un compte titres Société Générale sont exonérés de droits de garde*),
 - Frais de courtage réduits,
 - Accès sécurisé à nos services : Nominet (www.nominet.socgen.com) et Nomilia (0 825 820 000 -0,125 €/mn-),
 - Invitation aux réunions actionnaires,
 - Information sur toutes les opérations financières réalisées par la Société Générale (augmentations de capital, émissions d'obligations, etc.).
 - Conditions d'adhésion préférentielle au Club Société Générale (à partir de 25 actions)
- télécharger :
- le formulaire de transfert de titres au porteur
 - l'ordre d'achat d'actions au nominatif
 - le guide du nominatif